

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_5272_CC

TRAVAUX BNG – STATION MANDELA

DU 08 JANVIER AU 29 MARS 2024

**RUE DE LA PAIX
RUE DE LA REPUBLIQUE
RUE ALBERT 1^{er}**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU la demande de l'entreprise EUROVIA pour le compte de la Communauté d'Agglomération le Cotentin en date du 14/12/2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 08 JANVIER AU 29 MARS 2024 (de 8h à 18h)**

ARTICLE 1^{er} – RUE DE LA PAIX (voir plans)

Entreprises concernées par le présent arrêté et susceptibles d'intervenir sur le chantier :

*AMU 1 :Eurovia/Mastellotto/Servicad/ainsi que tous les sous-traitants (notamment Spame, Oise Environnement, Signature, Brillance Béton, Signaux Girod),

* Lot EPU/SLT : Bouygues/Sarlec/Citeos/Fareco,

* Lot APA : Vallois et Valbois.

La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée et ralentie, par feux de chantier, entre la place Nelson Mandela et la rue Léon Jouhaux, le temps des travaux.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté EUROVIA, du n° 3 au n° 25, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 552 061 731 00097

ARTICLE 2 – RUE DE LA REPUBLIQUE

La route est barrée « sauf riverains » (du carrefour Pasteur/République/Gal Leclerc au carrefour République/Paix/Gambetta), la circulation est déviée vers la rue du Général Leclerc, et obligation pour les riverains, en sortie de la rue de la République, d'aller vers la rue Gambetta

ARTICLE 3 – RUE ALBERT 1^{er}

Autorise la base-vie de l'entreprise sur des places de stationnement.

ARTICLE 4 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 5 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté EUROVIA, responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

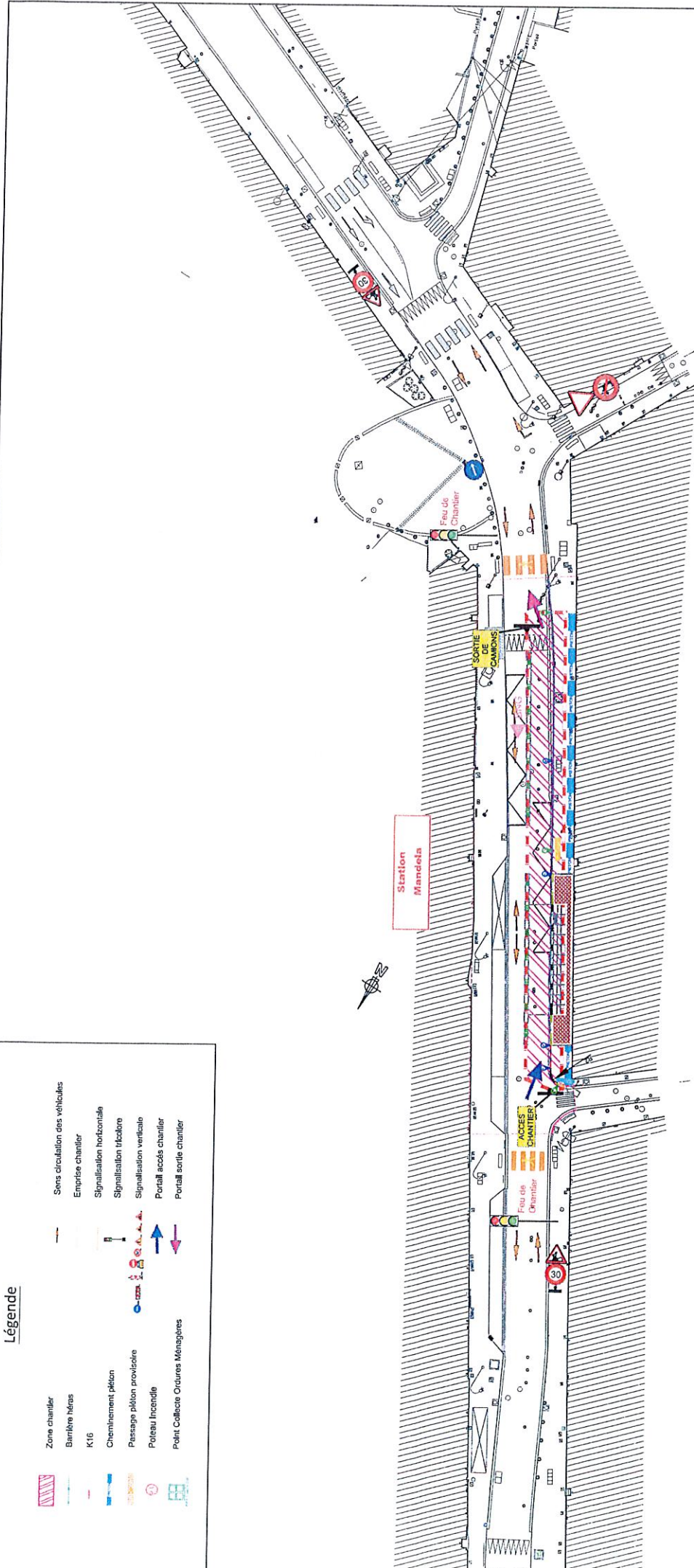
ARTICLE 8 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 29 décembre 2023,
**Pour Le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Gilbert LEPOITTEVIN**



Légende

- | | | | |
|--|----------------------------------|--|--------------------------------|
| | Zone chantier | | Sens circulation des véhicules |
| | Barrière Néris | | Empisee chantier |
| | K16 | | Signalisation horizontale |
| | Cheminement piéton | | Signalisation tricolore |
| | Passage piédon provisoire | | Signalisation verticale |
| | Poteau Incendie | | Portail accès chantier |
| | Point Collecte Ordures Ménagères | | Portail sortie chantier |



A l'entrée de la Rue
 Entrée de la Rue

Phase 1 : Travaux Quai Sud
 Début : 08/01/2024
 Fin : 09/02/2024

EMETTEUR

BNG - CHERBOURG
 PLAN D'EXECUTION
 PLAN DE PHASAGE Mandela
 Phase 1 1/500°

Projet	Phase	Emetteur	Domaine	Type de doc	Localisation	Numéro Doc	Indice
BNG	EXE	EN1	PHA	PLA	S13	1408	E















Echelle : 1/750
 Format : A3

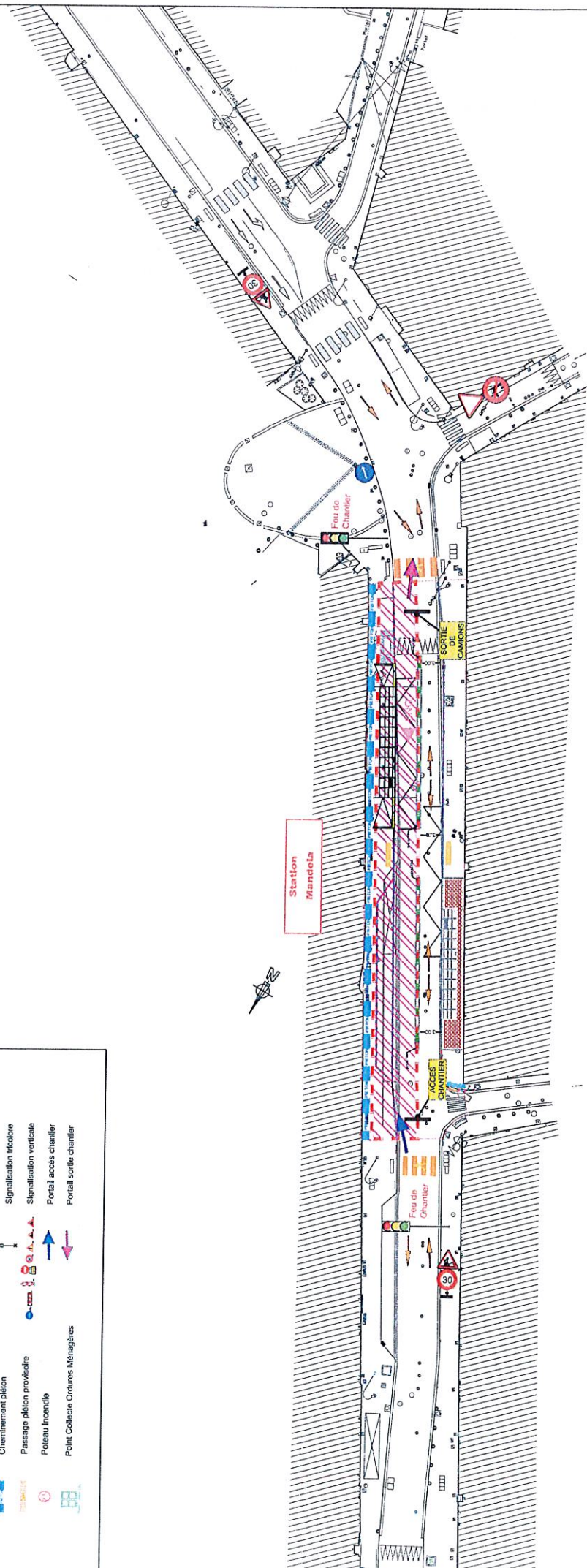
Version	Date	Desiné par	Vérifié par	Approuvé par
A	25/10/2023	APN	NBS	GMD
B	06/04/2023	ABE	NBS	GMD
C	14/04/2023	ABE	NBS	GMD
E	20/09/2023	ABE	NBS	GMD

Modifications

Version	Date	Contenu
Mis à Jour		
Mis à Jour		
Mis à Jour		

Légende

-  Zone chantier
-  Barrière tétraèdre
-  K16
-  Cheminement piéton
-  Passage piéton provisoire
-  Poteau incendie
-  Point Collecte Ordures Ménagères
-  Sens circulation des véhicules
-  Emprise chantier
-  Signalisation horizontale
-  Signalisation tricolore
-  Signalisation verticale
-  Portail accès chantier
-  Portail sortie chantier



Phase 2 : Travaux Quai Nord
 Début : 12/02/2024
 Fin : 29/03/2024

BNG - CHERBOURG
PLAN D'EXECUTION
PLAN DE PHASAGE Mandela
Phase 2 1/500°

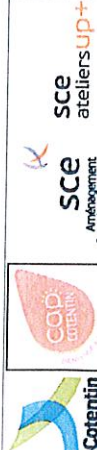
Date	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
25/10/2023	APN	NBS	GMD
06/04/2023	ABE	NBS	GMD
14/04/2023	ABE	NBS	GMD
07/11/2023	ABE	NBS	GMD

Modifications	Première édition	Mis à Jour	Mis à Jour	Mis à Jour
A				
B				
C				
E				

Projet	Phase	Emetteur	Domaine	Type de doc	Localisation	Numéro Doc	Indice
BNG	EXE	EN1	PHA	PLA	S13	1409D	E



EMETTEUR



A l'entrée de la Rue